

# EN GARDE



## Rapport de la Section de Montréal

### Le mot de la présidente

L'Association nationale des retraités fédéraux, Section Montréal, est un organisme à but non lucratif, fondé en 1970.

#### Conseil d'administration

Présidente  
Christiane Lamontagne

1<sup>ère</sup> vice-présidente  
Louise Laferrière

2<sup>e</sup> vice-président  
Raymond Willett

Secrétaire du Conseil  
Denise Courval

Secrétaire administrative  
Françoise de Champlain

Trésorier  
J.P. Olivier Fougères

Trésorière adjointe  
Pauline Joanisse

Publiciste  
Vacant

Administrateurs  
Francine Courtemanche  
Cécile Duhamel  
Jocelyne Paul  
Marianne Vézina

Rédaction  
Francine Courtemanche  
Louise Laferrière

Le bureau est ouvert les  
mardis et jeudis de 10h à 15h

Bonjour vous tous!

Depuis l'assemblée générale annuelle, beaucoup d'activités se sont déroulées. Au moment de lire ces lignes, on aura participé au Congrès triennal de l'association où l'ensemble des délégués de toutes les parties du Canada ont pris des décisions. L'association qui compte plus de 150 000 membres prendra graduellement un nouveau tournant et les membres des sections seront davantage appelés à faire connaître leur voix. De nouveaux programmes d'affinité seront à l'essai et d'autres seront étendus à notre région, dont les voyages organisés à bon compte et le programme de relocalisation dont nous vous reparlerons dans un prochain bulletin. Nous comptons localement favoriser les contacts entre membres en organisant des rencontres-conférence et autres activités similaires.

Nous continuerons à appuyer les organismes dédiés au bien-être des aînés en défendant nos intérêts tant au plan fédéral que provincial; d'ailleurs nous incitons les membres de la section à nous faire connaître leur participation à des organismes bénévoles pour aînés afin de rassembler toutes les énergies en une communication orientée vers le même but. Nous avons le privilège d'avoir, au sein de notre section, Monsieur Gaston Plourde, qui agit comme agent de liaison auprès du gouvernement provincial. Une première rencontre a eu lieu, avec M. Plourde, en septembre, pour rassembler les bénévoles de notre section, connus pour leur implication aux Tables Régionales de Concertation des Aînés.

J'invite les membres qui aimeraient faire du bénévolat au sein de notre association à se manifester. Notre équipe a besoin occasionnellement d'un bon coup de main pour administrer la section, l'apport de jeunes retraités serait souhaitable pour mettre sur pied plusieurs projets...donc si vous pensez pouvoir contribuer, n'hésitez pas à communiquer avec moi directement, par courriel: [acmount@b2b2c.ca](mailto:acmount@b2b2c.ca) ou en laissant vos coordonnées au bureau de la section pour que je vous contacte par téléphone. Pour l'instant, nous avons besoin de combler de façon urgente le poste de responsable du bulletin trimestriel de notre section.

Voilà pour mon premier message. L'acceptation d'agir comme présidente de cette grande section est tout un défi. Moi qui pensais, suite à mon séjour au sein du conseil national d'administration de l'ANRF, prendre un petit répit. Bien non, je me suis laissée entraîner dans cette aventure. Je compte beaucoup sur la collaboration de chacun de vous. Je tenterai de vous convaincre qu'il est extrêmement important de s'occuper des affaires de notre Association.

Votre nouvelle présidente  
**Christiane Lamontagne**  
Octobre 2007

## À LIRE ATTENTIVEMENT

Il est temps de renouveler votre cotisation pour 2008. Car nous ne saurions trop insister sur l'importance, pour un retraité du gouvernement fédéral, de faire partie de l'ANRF. Cet organisme est le seul qui a pour mission de protéger nos droits acquis et de négocier d'autres avantages.

Si la date d'expiration de votre carte de membre est le **31 MARS 2008**, cela signifie que vous avez déjà autorisé la retenue à la source, c'est-à-dire que le paiement de votre cotisation est retenu chaque mois de votre chèque de pension. **Par conséquent, vous n'avez pas à tenir compte de ce qui suit.**

Le présent conseil d'administration de la section de Montréal compte améliorer le contact avec les membres et souhaite mettre sur pied diverses activités. C'est pourquoi nous souhaitons que vous preniez quelques **MINUTES DE RÉFLEXION POUR MODIFIER** le mode de paiement de votre cotisation et de recourir à **LA RETENUE À LA SOURCE**. Nous pourrions alors comme deuxième section ayant le plus grand nombre de membres à travers le pays nous enorgueillir aussi d'avoir le plus haut pourcentage de membres contribuant par la retenue à la source.

Le travail effectué pour tenir à jour la liste de 12 000 membres représente beaucoup de travail pour nos bénévoles, et le fait d'avoir peut être 2000 membres qui continuent de payer par chèque oblige les bénévoles à accomplir de multiples tâches. Vous ne pouvez pas imaginer tous les efforts que nous faisons pour recruter des bénévoles pour effectuer ce genre de travail. Cette tâche exige beaucoup de temps et représente des dépenses assez impressionnantes en frais postaux pour simplement rappeler aux membres qu'il est temps de payer leur cotisation.

**NOUS AVONS, JUSQU'À MAINTENANT, ÉTÉ TRÈS TOLÉRANTS** mais **NOUS DEVRONS DANS UN AVENIR PROCHAIN DEMANDER UNE MEILLEURE COLLABORATION DE NOS MEMBRES** en les invitant à utiliser la retenue à la source sur leur chèque de pension. Nous aimerions ardemment utiliser nos ressources bénévoles à d'autres fins que la manipulation de paperasse. Et que dire des erreurs qui peuvent se glisser à cause de cette manipulation alors que le système est tellement bien organisé au bureau central de notre Association où il y a du personnel attitré pour s'occuper spécifiquement de cette tâche.

Aux membres qui sont inquiets de ne pas avoir de contrôle sur leurs cotisations, il est important de rappeler que si vous ne souhaitez plus payer de cotisation par retenue à la source, pour quelque raison que ce soit, vous êtes toujours maître de vos actions et ce n'est pas plus compliqué qu'arrêter la déduction de votre chèque de pension des primes d'assurance pour les soins de santé, les soins dentaires, etc. Vous n'avez qu'à avertir le bureau de la section de la cessation de votre contribution et nous nous empresserons d'avertir le bureau national de votre décision. Pour confirmer votre participation, vous recevez tous les ans et automatiquement un reçu aux fins de l'impôt ainsi que votre carte de membre. **Veillez donc remplir le formulaire dans ce bulletin et l'expédier sans délai. Avec nos remerciements.**

Ceux dont la date d'expiration indique le **31 DÉCEMBRE 2007**, et qui ne peuvent pas ou ne veulent pas adhérer à la retenue à la source, peuvent faire parvenir leur chèque en indiquant nom et numéro de membre.

## NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 23 mai 2007, Raymond Willett a accepté de se joindre de nouveau à nous à titre de 2<sup>e</sup> vice-président pour terminer le mandat de Monique Forest. Nous remercions Monique, qui étant une nouvelle retraitée, nous a fait profiter de son expérience en informatique. Grand merci aussi à Jacques Petit qui a su prendre subitement la relève du président en attendant les élections.

.....

## VISITE DU QUARTIER HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Notre talentueux Comité des loisirs, c'est-à-dire Mesdames Pierrette Bibeau et Francine Céleste, avait organisé une superbe de belle visite dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve pour le 6 juin 2007.

Les joyeux lurons de retraités que nous sommes ont en effet participé avec plaisir aux activités nombreuses et diversifiées du programme. Sous un soleil radieux, nous avons visité l'intérieur et l'extérieur du marché Maisonneuve et le guide-expert, Paul Labonne de la Société d'histoire de Maisonneuve, nous a fait admirer la Fontaine de la Fermière d'Alfred Laliberté (1878-1953).

En autobus, nous avons parcouru un circuit fort intéressant: le boulevard Morgan, le bain public, la résidence de l'ancien maire Adhémar Raynault, le parc Henry Morgan (1933). Puis, escale au Théâtre Denise-Pelletier, ancien cinéma de luxe du quartier, rénové en 1977, visite de la Maison de la culture Maisonneuve (ancienne caserne de pompiers) où une préposée nous a informés des services offerts à la collectivité, et arrêt enfin à la Bibliothèque inaugurée en 1981 et située dans l'ancien Hôtel de ville érigé en 1912. Lieu inspirant avec belle coupole en vitrail et splendide carte de la Cité de Maisonneuve.

Le trajet nous permet d'admirer les résidences du quartier où ont habité et habitent encore des gens connus : La Bolduc, Jean Duceppe, Angèle Coutu, Louise Harel. Des entreprises importantes s'y étaient jadis installées, entre autres, la biscuiterie Viau. Nous avons ensuite le grand plaisir d'assister, en l'église Saint-Nom-de-Jésus, à un récital de l'organiste Dominique Lupien, juste pour nous, s'il-vous-plaît!

Lunch vers 12 h 30 au Chic Resto-Pop où le responsable James Nelson, nous explique la raison d'être de ce restaurant : organisme communautaire, restaurant et lieu de formation pour répondre aux besoins de différentes clientèles.

Visite finalement du Studio Guido Nincheri (1885-1973), maître verrier, alchimiste du vitrail, architecte de l'âme et commentaires du petit-fils de l'artiste dont les œuvres peuvent être admirées à l'église Saint-Léon de Westmount et à la cathédrale de Trois-Rivières, entre autres lieux.

Fin d'une tournée qui nous a montré quelques facettes de la vie des Montréalais de 1880 à nos jours. Merci aux organisatrices d'avoir choisi un quartier aussi évocateur de l'histoire de Montréal.

Par Bernard et Francine Saint-Denis

# activités

## DÎNER DE NOËL 2007

**Date et heure :** Le mercredi 12 décembre 2007, à midi (12 h)  
**Endroit :** Hôtel Auberge Universel  
**Adresse :** 5000, rue Sherbrooke Est, Montréal (Sherbrooke et Viau)  
**Coût :** 12 \$ par personne  
**Transport public :** Métro Viau (ligne verte) ; Autobus 132, Viau  
**Stationnement :** gratuit à l'hôtel  
**Vestiaire :** 1,50 \$ par personne, au besoin

Réservez votre place aussitôt que possible en retournant le coupon-réponse à l'ANRF, Section de Montréal, 1940, boul. Henri-Bourassa Est, bureau 300, Montréal, QC H2B 1S1

### COUPON-RÉPONSE *DÎNER DE NOËL, LE MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2007 À MIDI*

À RETOURNER DÈS RÉCEPTION DU BULLETIN

Nom \_\_\_\_\_ Nom du conjoint(e) membre \_\_\_\_\_

Numéro de membre \_\_\_\_\_

Participation au repas : 1 personne \_\_\_ 12 \$ 2 personnes \_\_\_ 24 \$ Chèque inclus au montant de \_\_\_\_\_

VEUILLEZ INDIQUER VOTRE CHOIX DE MENU.

Dinde \_\_\_\_\_ Filet mignon \_\_\_\_\_ Saumon \_\_\_\_\_

LE COUPON POUR LE REPAS VOUS SERA REMIS À VOTRE ARRIVÉE

## CAMPAGNE DE CHARITÉ...UN APPEL

À l'automne, les campagnes de charité nous invitent à donner généreusement. À titre de membre du cabinet de la Campagne de charité du gouvernement du Canada, nous voulons vous rappeler de répondre affirmativement à la sollicitation faite auprès des pensionnés à faire un don pour soulager nos concitoyens démunis. Nous sommes fiers d'être partenaires dans cette campagne où nous découvrons collectivement, les bienfaits apportés par les résultats obtenus. Par les années passées nous avons eu un excellent record de participation et souhaitons ardemment nous maintenir dans cette position.

**Merci de contribuer.**

## LE RÉGIME D'ASSURANCE DE SOINS PROLONGÉS

Le Régime d'assurance de soins prolongés est maintenant la propriété de Johnson Inc. C'est une bonne nouvelle pour les membres de l'ANRF; ils pourront désormais faire appel à Johnson Inc., qui a des bureaux dans tout le Canada, pour tous leurs besoins en matière d'assurances – que ce soit pour la maison, la voiture, le voyage ou les soins prolongés. Veuillez prendre note que ce changement ne créera aucune confusion chez les adhérents, étant donné que l'assureur est toujours la Sun Life.

Par conséquent, Johnson Inc., est désormais courtier et consultant de son Régime d'assurance de soins prolongés (RASP). Comme la Section de Montréal tient à donner l'occasion à ses membres de se bien renseigner sur ce programme, elle a cru bon d'offrir à ceux de la Rive-Sud l'occasion de se joindre à une autre section du Québec, la Haute Yamaska, et à ceux d'autres lieux géographiques, de se rendre assister aux rencontres de Montréal et de Laval.

### **VOICI LE CALENDRIER DE CES RENCONTRES QUI TOUTES SERONT DONNÉES EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS.**

**Le 23 octobre 2007, à 13 h** à Montréal, Paroisse St-Philippe/Saints-Martyrs du Vietnam, sous-sol de l'église, 1420 rue Bélanger est, (Delanaudière et Garnier) Métro Jean-Talon (autobus 95).  
Cafés et biscuits seront offerts.

**Le 24 octobre 2007, à 10 h**, rencontre de la Haute-Yamaska (Granby).  
La rencontre se tiendra au Chalet de l'Érable, 20 rue de la Citadelle, St-Paul d'Abbotsford. Vous prenez l'autoroute 10 est, sortie 55, direction St-Paul d'Abbotsford et vous rejoignez la route 112 direction Est, jusqu'à la Station Service PetroT et le rang St-Charles à votre gauche.

Vous aurez à l'heure du midi, le choix d'un repas chaud et froid, au coût de 15\$ taxes et pourboire inclus. Pour vous inscrire à cette séance d'information, vous téléphonez au **1-877-370-1114** et si vous prenez le dîner vous devez faire parvenir votre chèque à :  
**ANRF, Haute-Yamaska, C.P. 25, Granby Qc J2G 8E2**

**Le 25 octobre 2007, à 13 h**, une rencontre aura lieu à Laval, au deuxième étage de Loblaws, 3500 boul. St-Martin ouest, Laval, (coin Chomedey).  
Cafés et biscuits seront offerts.

Pour les résidents de Montréal, Laval et Rive-Sud, si vous désirez assister aux rencontres de Montréal et Laval, vous devez vous inscrire en téléphonant à notre bureau de Montréal au 514-381-8824. Étant donné que nous ne sommes pas au bureau tous les jours de la semaine, laissez, sur le répondeur, votre nom, numéro de membre, nombre de personnes qui y assisteront (à Montréal ou Laval). De cette façon nous aurons une idée du nombre approximatif de personnes pour chacune des rencontres.

Il va sans dire que vous pouvez assister à une ou l'autre de ces rencontres que vous soyez de la Rive-Sud, de Montréal ou de Laval. **Vous êtes tous les bienvenus et vous avez le choix de l'endroit.**

# Retenue des cotisations à la source



Section :

Monsieur, Madame,

Merci d'avoir choisi de faire retenir vos cotisations à la source.

Veuillez faire parvenir ce formulaire directement au Bureau national :

ANRF, 1052, boul. Saint-Laurent, Ottawa (Ontario) K1K 3B4

## Autorisation visant la retenue des cotisations à la source (RCS)

Vous devez remplir la présente partie **UNIQUEMENT** si vous souhaitez que vos cotisations soient retenues tous les mois directement sur votre pension. Les déductions à la source pour les membres qui ont payé leurs cotisations de 2007 commenceront au début de la prochaine année d'adhésion (janv. 2008). **Les membres qui ont déjà autorisé la retenue à la source n'ont pas à le faire tous les ans.**

**J'autorise Travaux publics et Services gouvernementaux Canada à retenir mes cotisations à l'ANRF sur ma pension, et à remettre ces cotisations à l'ANRF. Il est entendu que je peux annuler cette autorisation à n'importe quel moment, en avisant l'ANRF de ma décision.**

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

N° de pension : \_\_\_\_\_ N° de membre de l'ANRF : \_\_\_\_\_

(NUMÉRO ATTRIBUÉ PAR LE RÉGIME COCHÉ CI-DESSOUS)

**Source :** (NE COCHEZ QU'UN SEUL RÉGIME)(LA RETENUE À LA SOURCE NE S'APPLIQUE PAS AU RÉGIME DES JUGES)

Forces canadiennes     Fonction publique     GRC

Et je reçois cette pension à titre :     de retraité     de survivant

**Catégorie d'adhésion de l'ANRF :**

Adhésion individuelle (2,85 \$ par mois)     Adhésion familiale (3,70 \$ par mois)

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_  
(ÉN LETTRES MOULÉES, EXACTEMENT TEL QU'IL FIGURE SUR LE RELEVÉ DE VOTRE PENSION)

**Nom du conjoint :** \_\_\_\_\_ **Prénom du conjoint :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ **Code postal :** \_\_\_\_\_ **Téléphone :** \_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_

Vous n'êtes pas tenu de fournir les renseignements sur la pension qui sont demandés dans la présente partie. Vous pouvez, sans préjudice, refuser de les donner. L'information recueillie est cependant nécessaire pour que soient retenues sur votre pension vos cotisations à l'ANRF\*.

Cette information sera divulguée exclusivement à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

\*LA RCS NE S'APPLIQUE PAS AUX PENSIONS DE SURVIVANTS DE LA GRC, AUX RÉGIMES DES JUGES, NI AUX COTISATIONS DES MEMBRES ASSOCIÉS